

## LES FRAIS

- ➔ Aucune participation financière n'est demandée à la famille sous réserve d'une ouverture de droit auprès de la CPAM

## FAIRE APPEL À LA PCO

Un médecin (traitant, de PMI, scolaire) ou le pédiatre remplit le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » puis le transmet à la plateforme. Les médecins coordinateurs étudient la demande.

Une réponse est apportée à la famille sous 15 jours.

Si les conditions sont remplies, la coordinatrice se mettra en lien avec la famille.



Flashez ce code pour retrouver le Guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants.

## QUI SOMMES-NOUS ?

- ➔ Un directeur
- ➔ Une directrice adjointe
- ➔ Deux chefs de services
- ➔ Deux médecins coordinateurs
- ➔ Une coordinatrice de parcours
- ➔ Une secrétaire

## NOUS CONTACTER

PCO TND Haute-Marne  
CMPP – Site de Chaumont  
4 Rue Decomble  
52000 CHAUMONT

### Par mail

secretariat.pco.cmpphaute-marne@apajh.asso.fr

### Par téléphone

Secrétariat  
06 20 53 72 17

Julie Dirand-Ozaine,  
Coordinatrice de parcours Sud Haute-Marne  
06 29 81 26 94

Elodie Royer,  
Coordinatrice de parcours Nord Haute-Marne  
06 11 34 71 29

[WWW.APAJH.ORG](http://WWW.APAJH.ORG)

 **APAJH**  
Fédération

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



 **APAJH** Plateforme de Coordination et d'Orientation Haute-Marne

# PCO HAUTE-MARNE

## Plateforme de coordination et d'orientation

Troubles neuro-développementaux pour les enfants de 0 à 6 ans



Territoire Grand Est  
Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Haute-Marne

## LE PUBLIC ACCUEILLI

La PCO s'adresse à des enfants de 0 à moins de 7 ans présentant des signes évoquant un trouble du neuro-développement (TND).

Les troubles neuro-développementaux :

- ➔ Troubles du développement intellectuel
- ➔ Troubles de la communication
- ➔ Troubles du spectre autistique
- ➔ Troubles des apprentissages
- ➔ Troubles moteurs
- ➔ Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

## NOS MISSIONS

- ➔ Procéder au diagnostic précoce
- ➔ Éviter les ruptures de soins
- ➔ Accompagner le parcours de l'enfant
- ➔ Soutenir la famille dans le projet de soin de l'enfant

## COMMENT ?

En partenariat avec les structures et les libéraux sous forme de convention, la PCO contribue au diagnostic et aux interventions précoces.

Les missions s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de la Santé (HAS), dans le respect des situations et du choix des familles

## LES PARTENAIRES

- ➔ CAMSP
- ➔ CMPP
- ➔ CMP
- ➔ CRA
- ➔ ...

## LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

- ➔ Conventionnés par la CPAM : kinésithérapeute, orthoptiste, ORL, ...
- ➔ Non conventionnés CPAM : ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues financés via le forfait d'intervention précoce de la PCO

